

Revue Scientifique du



laboratoire
Ville Société Territoire
(laboVST)

Le Journal des Sciences Sociales

N°24-Décembre 2022

ISSN 2073-9303

LE JOURNAL DES SCIENCES SOCIALES

CONSEIL SCIENTIFIQUE

- Prof Simplicie Y. Affou, Directeur de Recherches (Institut de Géographie
Tropicale, IGT, Abidjan) Tel : Cel : (00225) 0707 70 85 57,
E-mail : syaffou@yahoo.fr ou affou@ird.ci
- Prof Alphonse Yapi-Diahou, Professeur Emérite de Géographie (Université Paris 8),
Cel : 0033668032480 ; Email : yapi_diahou@yahoo.fr
- Prof Brou Emile Koffi Professeur Titulaire de Géographie, (Université Alassane
Ouattara,), Cel.: (00225) 0103589105 ; E-mail : koffi_brou@uao.edu.ci
- Prof Roch Gnabéli Yao, Professeur Titulaire de Sociologie, (Université Félix
Houphouët Boigny) ; Cel : 07 08 18 85 96 Email roch.gnabeli@laasse-
socio.org
- Prof Jonas Guéhi. Ibo, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua),
Cel : (00225) 0505 68 48 23 E-mail : ibojonas@yahoo.fr
- Prof René Joly Assako Assako, Professeur Titulaire de Géographie, Université
Yaoundé, Cameroun ; Email rjassako@yahoo.fr
- Prof Ferdinand A. Vanga, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Péléforo
Gon Coulibaly), Tel : (00225) 01 03 48 91 60 / 05 05 083 702
E-mail : ferdinand.vanga@upgc.edu.ci af_vanga@yahoo.fr

COMITE EDITORIAL

Directeur de Publication

Simplice Y. Affou, Directeur de Recherches (Institut de Géographie Tropicale, IGT, Abidjan) Tel: Cel: (00225) 07 07 70 85 57 E-mail : syaffou@yahoo.fr
ou affou@ird.ci

Rédacteur en Chef

Alphonse Yapi-Diahou, Professeur titulaire de Géographie (Université Paris 8)
Cel : 0033668032480 ; Email : yapi_diahou@yahoo.fr

Rédacteur en Chef Adjoint

Jonas Guéhi. Ibo, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua)
Cel : (00225) 05 05 68 48 23 E-mail : ibojonas@yahoo.fr

Secrétariat du Comité de Rédaction

Assué Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara,
Bouaké, (00225)0103192952, Email assueyao@yahoo.fr
Konan Kouakou Attien Jean-Michel, Maître assistant, Université Alassane
Ouattara, Bouaké, (00225)0707117755, E-mail : attien_2@yahoo.fr
Yapi Atsé Calvin, Maître assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké,
(00225)0707996683, E-mail : atsecalvinyapi@gmail.com
Yassi Gilbert Assi, Maître de Conférences de Géographie, Ecole Normale
Supérieure d'Abidjan, Cel.: (00225) 07 75 52 62; E-mail:
yassiga@gmail.com

Secrétaire aux finances

Bohoussou N'Guessan Séraphin, Maître de Conférences de Géographie, Université
Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, (00225)0505483129,
E-mail : bohounse@yahoo.fr

COMITE DE LECTURE

- Abdoul Azise SODORE, Maître de Conférences de Géographie/aménagement, Burkina Faso
- Adaye Akoua Assunta, Maître de Conférences de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan
- Allaba Ignace, Maître de Conférences d'études germaniques, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- Assué Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences de Géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- Bally Claude Kore, Maître de Conférences de Sociologie des organisations, université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Beka Beka Annie, Maître de Conférences de géographie, École Normale Supérieure, Gabon
- Biyogbe Pamphile, Maître de Conférences de Philosophie, Ecole Normale Supérieure, Gabon
- Bohoussou N'Guessan Séraphin, Maître de Conférences de Géographie (Université Alassane Ouattara)
- Christian Wali Wali, Maître-Assistant de Géographie, Université Omar Bongo de Libreville, Gabon
- Coulibaly Salifou, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Diarrassouba Bazoumana, Maître de Conférences de Géographie, environnementaliste, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Dja Armand Josué, Maître de Conférences de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Dosso Yaya, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Eleanor FUBE MANKA'A, Maître-Assistant de Géographe, ENS/Université de Yaoundé I, géographie des aménagements ruraux
- Gokra Dja André, Maître de Conférences, Sciences du Langage et de Communication, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Hugo PILKINGTON, Maître de Conférences, Géographie de la santé, université de Paris 8, France
- Kadet G Bertin, Professeur Titulaire de Géographie, Ecole Normale Supérieure (ENS), Abidjan
- Koffi-Didia Adjoba Marthe, Maître de Conférences de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny,

Koffi Yeboue Stéphane, Maître de Conférences de Géographie, Université Peloforo Gon Coulibaly, Korhogo

Kouadio M'bra, Kouakou Dieu-Donne, Maître de Conférences de sociologie de la santé, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Kouame Konan Hyacinthe, Maître de Conférences de Géographie, Université Peloforo Gon Coulibaly, Korhogo

Kra Kouamé Antoine, Maître de Conférences d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Kramo Yao Valère, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Loukou Alain François, Professeur Titulaire de Géographie TIC, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

Moatila Omad Laupem, Maître-Assistant de Géographie, Université Marien Ngouabi (Brazzaville- Congo)

Ndzani Ferdinand, Maître-Assistant de Géographie, Ecole normale supérieure, université Mariën Ngouabi, République du Congo.

Ngouala Mabonzo Médard, Maître-Assistant de Géographie, Ecole normale supérieure, université Mariën Ngouabi, République du Congo.

N'guessan Adjoua Pamela, Maître-Assistant de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Soro Debegnoun Marcelline, Maître-Assistante de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Yao Célestin Amani Maître de Conférences de Bioanthropologie, Université Félix Houphouët Boigny, UFR SHS - ISAD

Yassi Gilbert Assi, Maître de Conférences de Géographie (Ecole Normale Supérieure Abidjan)

SOMMAIRE

		Pages
Yayo née N'cho Amalatchy Jacqueline	Production et valorisation artisanale des petits pélagiques par les ghanéens en Côte d'Ivoire	9
Sinaly TRAORÉ Mamadou FOFANA	Facteurs de crispation des relations de cohabitation et recomposition des dynamiques de solidarité autour du parc national du Mont Péko	21
Gbougnon Martine Karamoko Vasseko	Le métier d'éducateur dans l'enseignement secondaire public en Côte d'Ivoire	30
Aimé MOUDJEGOU MOUSSAVOU	Grèves, crises politiques et formation des corps professionnels dans le secteur public gabonais	47
Dany Daniel BEKALE	Enseigner la mémoire collective au Gabon : une tâche problématique dans l'école moyenne	59
Marcel BAGARE Dognon Lucien BATCHO Esther Delwendé KONSIMBO	Communication politique et non-violence en période électorale : cas des élections couplées d'octobre 2020 au Burkina Faso à travers le media en ligne " <i>lefaso.net</i> "	71
Ounone KPANTE	La formation initiale a la fonction de chef d'établissement scolaire au Togo : un outil de gestion professionnalisante	83
Yemboaro Pacôme LOMPO Kiss-Wend-Sida Romaine ZANGRE/ KONSEIGA Yisso Fidel BACYE	Les personnes déplacées internes (pdi) face à la covid-19 dans la ville de Ouagadougou (Burkina Faso) : vulnérabilité et résilience.	96
Abdoulaye GUINDO Issa DIALLO Biramapho LY	L'alcoolisme des jeunes filles comme un problème de santé publique au Mali : cas de la commune IV du district de Bamako	110
Yves Arnaud YOUMA Lucien OUÉDRAOGO Gabriel SANGLI Konan Jérôme	Services écosystémiques de la forêt classée de Tiogo dans le Centre-Ouest du Burkina Faso en déforestation	123
	Le système de protection du parc national de la Comoé	138

KOUAKOU M'Bra Kouakou Dieu-Donné KOUADIO Kouassi Kan Adolphe KOUADIO	(Côte d'Ivoire) : un dispositif à la hauteur des enjeux ?	
Bertin YANGA NGARY Bertrand D NDOMBI BOUNDZANGA Djeneric SAKA ALANDJI	Ressources humaines et offre de soins médicaux en zone rurale. Problèmes actuels et perspectives au Gabon	150
Géraud AHOUANDJINO Ousmane BEREPA Patrick AFFOIGNON Laurinda AKLOBO	Communication familiale et comportements sexuels à risque chez les collégiens du Couffo (Bénin)	162
Alain BOUSSOUGOU	La sédentarisation des populations dans la région d'Ekouk (Gabon)	174
Aaron FOUNDHO	Parrainage et situation des élèves à Banikoara	187
Mangliwè ENETEM Ayemi Akessime LAWANI	Analyse de la contribution de la société civile dans l'amélioration des centres d'accueil des enfants vulnérables au Togo : cas du projet d'accompagnement de l'ONG Creuset Togo	201
HOUEDJISSI Fingbe Ghislain	Gouvernance des pesticides et enjeux de coulisses dans les espaces peri-urbains et ruraux : cas des départements de Bouaké et de Tiebissou	216
Affoué Rachel KOFFI Kra Valérie KOFFI	Maintien des usages de l'eau du barrage à Taabo : la communication de lutte contre les schistosomiasés à l'épreuve	230
Kouakou Albert YAO Kouakou G. Barnabas KONAN	La sexualité des femmes en situation de handicap et vivant avec le VIH/Sida dans les villes d'Abidjan, Bouaké, Daloa et Yamoussoukro en Côte d'Ivoire	243
Régis Ollomo Ella	Détermination nominale et construction génitive en	255

shiwa, langue Bantu du Gabon

Sadji N’Gbansonhfi GBANDEY Kodjo SOSOE	Engagement affectif et comportements de citoyenneté organisationnelle des agents de l’école supérieure d’administration et de gestion notre dame de l’église (esag-nde)	266
Michael MARAS	Écoles coraniques itinérantes, « Mahadjiris » et scolarisation aux écoles conventionnelles dans le Département du Logone et Chari, Extrême-nord Cameroun	277
Simon Pierre TIBIRI ZONGO Mathias Siaka GUE	Enseignement-apprentissage de la lecture courante dans l’enseignement primaire au Burkina Faso : les pratiques enseignantes sont-elles un frein ?	286
TCHANTIPO Sai Sotima M Gniré KORA GUERRA	Fondements de la dépigmentation cosmétique volontaire de la peau par les filles et femmes de Cotonou	297
E ZUO EPSE DIATE Sabine A TONAN T Yao ADOU Axel D D NASSA	Analyse des conflits fonciers entre les jeunes, les chefs de familles et l’état dans la mise en valeur des terrains périurbains de la métropole abidjanaise	309
SABLÉ Léhoua P ANGAMAN Kadio Mathieu	La question du statut épistémologique de la médecine : De Claude Bernard à Georges Canguilhem	322
Mama DJAUGA Sanni S SABI OROU BOGO François ALLOGNON	Cartographie des poches de criminalité transfrontalière dans la commune de Pèrèrè au Bénin (Afrique de l’Ouest)	333
Z MENIE OVONO O ISSA BOUYEBI Marie T ITONGO Jean B MOMBO	Apport de l’imagerie satellitale optique et radar a la caractérisation des inondations dans le grand Libreville (Gabon)	346

Grèves, crises politiques et formation des corps professionnels dans le secteur public gabonais

Strikes, political crises and training of professional bodies in the Gabonese public sector

Aimé MOUDJEGOU MOUSSAVOU

Université Omar Bongo

Email : moudjegouaime@gmail.com

Résumé : Au Gabon, les grèves et les crises politiques de l'État ont conjointement favorisé la formation de corps professionnels des fonctionnaires. La période 1967-2009 est notre contexte d'étude. Dès 1990, la contestation publique du président Omar Bongo se libère et se radicalise progressivement. Le problème posé est de savoir pourquoi et comment les fonctionnaires et leurs syndicats s'orientent vers le chef rejeté, pour trouver des solutions à leurs revendications. Pour comprendre, nous formulons l'hypothèse qu'une logique reposant sur deux stratégies portées par les antagonistes des scènes conflictuelles, permet aux travailleurs d'accéder à certaines satisfactions ainsi qu'au pouvoir politique de se pérenniser. Notre analyse de la problématique de la formation des corps professionnels s'appuie sur une recherche documentaire au siège du journal gouvernemental l'Union et une collecte complémentaire de données, au moyen de 6 séances d'entretiens avec 3 anciens membres de gouvernement des années 1990 et 2000 à 2008. Chaque entretien a été renouvelé 1 fois. Leur sélection dans l'échantillon d'enquête repose sur leur statut de ministres de tutelle des administrations où les agents protestaient. Ils ont été témoins de nombreuses rencontres entre le Chef de l'État et les représentants de fonctionnaires. En moyenne, leur présence au gouvernement est de 6 ans. Après une analyse quantitative de données écrites et une analyse de contenu des données issues des entretiens, les résultats révèlent qu'au cours de grèves, les stratégies politiques et celles de luttes de fonctionnaires s'entrelacent. Elles aboutissent à la satisfaction d'intérêts apparemment contradictoires : construire la légitimité du chef de l'État et institutionnaliser les corps professionnels. Le paradigme interactionniste de P. Berger et T. Luckmann (2018, pp. 213-285) et la théorie des éblouissements de J. Tonda (2015, pp. 9-33) constituent les cadres théoriques combinés de cette étude.

Mots clés : Grèves, crises politiques, formation des corps professionnels, éblouissements.

Abstract: In Gabon, strikes and political crises of the state have jointly favored the formation of professional bodies of civil servants. The period 1967-2009 is our context of study. From 1990, public protest against President Omar Bongo was gradually freed and radicalized. The problem posed is to know why and how the civil servants and their unions turn to the rejected leader, to find solutions to their demands. To understand, we formulate the hypothesis that a logic based on two strategies carried by the antagonists of the conflicting scenes, allows the workers to access certain satisfactions as well as the political power to perpetuate themselves. Our analysis of the problem of the training of professional bodies is based on documentary research at the headquarters of the government newspaper l'Union and additional data collection, by means of 6 interview sessions with 3 former members of government of the 1990s. and 2000 to 2008. Each interview was repeated once. Their selection in the survey sample is based on their status as line ministers of the administrations where the agents were protesting. They

witnessed numerous meetings between the Head of State and representatives of civil servants. On average, their presence in government is 6 years. After a quantitative analysis of written data and a content analysis of interview data, the results reveal that during strikes, the political strategies and those of civil servant struggles are intertwined. They lead to the satisfaction of apparently contradictory interests: to build the legitimacy of the head of state and to institutionalize the professional bodies. The interactionist paradigm of P. Berger and T. Luckmann (2018, pp. 213-285) and the dazzling theory of J. Tonda (2015, pp. 9-33) constitute the combined theoretical frameworks of this study.

Keywords : Strikes, political crises, formation of professional bodies, dazzling.

Introduction

Pour expliquer l'impact de la domination politique depuis 1968 sur le mode de formation des corps professionnels dans le secteur public gabonais, nous rapprochons les épisodes de montées contestataires des travailleurs et les crises traversées par le pouvoir et son acteur principal : Omar Bongo Ondimba.

Deux phases ponctuent son pouvoir : le rayonnement (1967-1989), puis le déclin (1990-2009) qui s'achève dans la mort. Les crises politiques, économiques et sociales déstabilisent l'appareil d'État et son épice, le parti démocratique gabonais (PDG). Pour assurer leur pérennité, ils doivent s'imposer ou s'adapter. Ce qui se produit « avec succès » (T. Atenga, 2003, p. 117). La conférence nationale de 1990 accélère, simultanément, la décadence de l'État-parti-unique et la montée de conflits sociaux. Les premières contestations populaires contre le monopartisme ont lieu au début des années 1980. Une forte demande de changement de conditions de travail et de vie est exprimée dès les années 1990. Cette décennie symbolise l'âge d'or du syndicalisme gabonais. Notre analyse commence par un cadrage méthodologique. Puis elle montre comment se produit l'instrumentalisation de grèves des travailleurs, pour construire la légitimité du Chef de l'État. Enfin, la réflexion montre comment les crises politiques sont également instrumentalisées par les agents de l'État, afin d'améliorer leur condition professionnelle et sociale.

1. Problématique, modèle d'analyse et méthodologie

La thématique de l'émergence et l'évolution des corporations a suscité plusieurs réflexions hors du contexte gabonais. Une synthèse est proposée, avant de formuler notre problématique, et d'explicitier le modèle d'analyse et la méthodologie retenus.

1.1 Problématique

Les postures théoriques et conceptuelles d'analyse de groupes professionnels sont variées, eu égard à la diversité de contextes sociaux. N. Vezinat (2010) en propose une synthèse. On retient que c'est d'abord la sociologie fonctionnaliste américaine des professions qui inaugure cette problématique en s'intéressant aux professions libérales émergentes aux États-Unis et en Grande-Bretagne, dès le début du XX^{ème} siècle. Le marché libéral de l'emploi met face à face les praticiens de professions libérales. Leur savoir-faire leur confère une légitimité professionnelle et une reconnaissance sociale. Ensuite, en France, l'interactionnisme s'intéresse, non plus aux itinéraires professionnels individuels mais, à ceux de types de métiers directement institutionnalisés par l'État qui en détermine les statuts particuliers (droits, obligations et avantages spécifiques). Vezinat (2010, p. 415) cite également le courant néo-marxiste qui analyse, non plus les trajectoires professionnelles individuelles ou de groupes professionnels, mais la professionnalisation. Ce processus débute dès l'acquisition du diplôme. Enfin, elle mentionne le courant néo-wébérien qui analyse la profession comme une ressource valorisée et

monopolisée autant que possible par le détenteur sur le marché. L'intérêt de l'approche sociologique française réside en ce qu'elle permet d'étudier séparément métiers et professions, en fléchant les pratiques et stratégies par lesquelles les femmes et hommes de métiers accèdent au statut d'entité collective professionnelle (N. Alter et al., 2012 ; F. Champy, 2012). Les travaux de C. Dubar et P. Tripier (1998, p. 141) soulignent une autre spécificité française : c'est l'État qui détient l'exclusivité d'institutionnaliser les corps professionnels, pour peu que ses membres potentiels en formulent la demande en respectant le cadre légal en vigueur.

Au Gabon, l'apparition de ce phénomène a une double origine : la décolonisation et la montée de revendications de collectifs de travailleurs (avant 1990) et de syndicats (après 1990) pendant les périodes de crises politiques.

En effet, l'administration coloniale n'accordait aucun statut professionnel aux travailleurs colonisés, du fait du déni de leur droit à la citoyenneté. J. Clauzel et al. (2003), par exemple, démontrent que les modalités d'accès aux formations et les conditions d'exercice de métiers dans le cadre des politiques conçues pour les besoins de l'administration des colonies, marginalisaient souvent les travailleurs originaires des colonies, comparativement à ceux originaires des puissances coloniales. F. Cooper (2004, p. 85) a la même lecture de l'évolution des formes d'organisation du travail dans les colonies. Il explique que « vers la fin des années 30 », les administrations britannique et française manifestent déjà leur volonté de voir émerger une classe ouvrière dans leurs colonies, laquelle devait bénéficier d'un traitement égal à celui des ouvriers en métropoles. Dans la limite des investigations menées, l'idée d'institutionnalisation de spécialités professionnelles apparaît, pour la première fois, dans la loi du 24/63 du 31 mai 1963 portant statut général de la Fonction publique (journal officiel de la République gabonaise, 1963, pp.513-522). Les données disponibles permettent d'affirmer que la première reconnaissance légale des corps professionnels au Gabon se produit consécutivement à une conjoncture politique majeure : "la rupture" d'avec l'ordre colonial. La loi n°001/2005 du 4 février 2005 portant statut général de la Fonction publique, fait référence à des textes ayant régi plusieurs corps professionnels au Gabon au cours des années 1960.

Après ces reconnaissances mécaniques postindépendances, et entre la fin des années 1970 et le début de la décennie 1980, les premières contestations populaires contre le monopartisme favorisent l'institutionnalisation de plusieurs statuts particuliers. De nombreux fonctionnaires en bénéficient dans diverses administrations, notamment, les fonctionnaires de l'éducation populaire (1978), ceux de l'administration économique et financière, des secteurs administratifs dits de production, ainsi que ceux des secteurs infrastructures et équipements, administration générale, transport, enseignement supérieur, ou ceux des secteurs sanitaire, social (1981) ou juridique (1993, 1994). En 1990, l'affaiblissement du régime monopartite s'accroît. L'organisation de la conférence nationale est accueillie comme voie de sortie de cette nouvelle crise. Mais le régime et son pilier central, le Chef de l'État, se maintiennent. Dès l'indépendance, l'État monopolise la production de corps professionnels. Suivant les traces de la première constitution de la République, celle en vigueur, en son article 47, stipule : « en dehors des cas expressément prévus par la constitution, la loi fixe les règles concernant [...] le statut général de la Fonction publique et les statuts particuliers ». Dans cette optique, la loi n° 8/91 du 26 septembre 1991 portant statut général des fonctionnaires, en son article 7, rappelle l'interdiction formelle à toute personne appelée à servir l'État, de s'octroyer par sa propre initiative ou celle d'une personne intermédiaire, une quelconque identité professionnelle.

1.2 Modèle d'analyse

Nous analysons les corps professionnels dans la perspective de la sociologie politique. Notre hypothèse, en d'autres termes, est que l'État présidentieliste met à profit l'institutionnalisation

de ces corps, pour construire, in fine, la légitimité du chef de ce système, cible directe ou indirecte de tous les mouvements contestataires. Réciproquement, les fonctionnaires et leurs syndicats utilisent les crises politiques comme moments propices pour poser leurs revendications. Dans cette complexité, il y a une convergence de certaines satisfactions, que le prisme interactionniste éclaire. En effet, pour P. Berger et T. Luckmann (2018 pp. 213-285), un ordre institutionnel légitime doit intégrer les acteurs sociaux. En général, ce qui est objet de légitimation (institution ou individu) doit avoir un sens subjectif positif chez l'acteur qui accorde sa confiance. À ce titre, ce cadre théorique ne règle, ni la question de l'intervention inopportune et directe du président de la République dans le processus de formation des corps professionnels ni celle de sa contestation par ceux qui attendent de lui quelques satisfactions. C'est pourquoi, la théorie des éblouissements, développée par Tonda (2015), est aussi convoquée afin de mieux cerner le phénomène "d'opposition/convergence" au sein des interactions entre l'État-parti-unique¹ et les travailleurs contestataires dudit système.

1.3 Méthodologie

Pour reconstituer la récurrence des grèves menées de 1990 à 2008 par les agents de l'administration publique ainsi que leurs modes de gestion, le siège administratif de l'Union, journal pro-gouvernemental, avait servi, courant 2009, de terrain de collecte d'informations. Une enquête complémentaire a été réalisée en 2018 auprès de 3 anciens membres des gouvernements des années 1990 et 2000 à 2008. Leur durée moyenne au gouvernement est de 6 ans. Chaque entretien a été renouvelé 1 fois. L'anonymat nous a été exigé. Pendant les périodes d'enquête, l'obstacle majeur a été l'absence de systèmes d'archivage dans les organisations syndicales.

La collecte documentaire des informations a permis une recension chronologique des mouvements de revendications relatives à la formation de corps professionnels. Une collecte de données orales a complété la première, dans le but de recueillir les témoignages de ceux qui assistaient aux rencontres entre le Chef de l'État et les fonctionnaires. C'est sous cet angle que 3 ministres ont constitué l'échantillon d'enquête par entretien non directif. La question ouverte posée portait sur les stratégies de gestion des grèves par l'État. Quant à la méthode de leur analyse, les données documentaires ont fait l'objet d'un traitement statistique. Celles issues des entretiens ont fait l'objet d'une analyse de contenu. Globalement, les analyses de données ont conduit au repérage de trois logiques de gestion des grèves.

Tableau n°1 (p.6) : les grèves et leurs modes de gestion.

Grèves et nature des revendications	Modes de gestion			Totaux	%
	Action du Chef de l'État	Action gouvernementale	Direction de l'entreprise (secteur parapublic)		
Revendications liées à la création d'un statut professionnel	13	04	00	17	22,08
Revendications portant sur d'autres points	31	10	07	48	62,33
Grèves déclenchées mais dont le déroulement n'a pas été suivi par l'Union	-	-	-	12	15,59
Totaux	44	14	07	77	100
%	57,14	18,18	9,09	100	100

Source : l'ensemble de numéros quotidiens du journal l'Union, parus de 1990 à 2008, consultés pendant l'année 2009 au siège administratif dudit journal. Cf. aussi, <https://lunion-archives.org>

¹ Sous le règne du Président Omar Bongo Ondimba, le PDG constitue la passerelle idéologique et pratique qui assure la connexion entre le fonctionnement de l'appareil d'Etat et celui du régime de la pensée politique unique.

L'analyse des résultats de l'enquête montre que sur les 77 grèves recensées, seules 65, après leur déclenchement, ont été couvertes par l'Union. 12 ne l'ont pas été. La base de calcul du ratio de gestion des grèves par chaque entité concernée, toutes revendications confondues, devient 65 au lieu de 77 comme présentée dans le tableau ci-dessus. Par conséquent, le pourcentage précis des grèves orientées vers l'arbitrage du Chef de l'État est de 67,69 %. Celui des grèves orientées vers l'arbitrage du gouvernement est de 21,54 %, et de 10,77 % pour les grèves orientées vers l'arbitrage des directions de sociétés parapubliques. En ne considérant que les revendications portant sur la création de statuts particuliers, le total de grèves concernées est de 17. Les pourcentages deviennent respectivement 76,47 % de revendications orientées vers l'intervention du Chef de l'État et 23,53 % seulement, tournées vers le recours à l'action du gouvernement.

On constate finalement un écart important entre le nombre de grèves placées sous la gestion directe du président de la République, par rapport à celles placées sous la gestion directe du gouvernement à qui revient pourtant officiellement cette charge. Cet écart se creuse davantage, quand la base de calcul n'intègre que les grèves portant sur les revendications d'ordre statutaire.

1.4 Du périmètre définitionnel de la notion de corps professionnel au Gabon

Comment définir institutionnellement le concept de *corps professionnel* ? C'est dans le secteur privé que le Gabon, devenu indépendant, se dote de sa première loi en matière d'organisation du travail. Les fonctionnaires en sont exclus (loi n° 88/61 du 4 janvier 1962, article 1^{er}, alinéa 2). Dans le secteur public, tel que souligné supra, c'est l'année suivante que la première loi en la matière est publiée (1963).

Depuis lors, dans le secteur public, les réformes successives de cette loi conduisent à retenir que la définition du concept de *corps professionnel* doit être recherchée dans l'articulation des notions de *fonction publique* et *statuts particuliers*.

L'article 4 de la loi n° 8/91 du 26 septembre 1991 portant statut général des fonctionnaires dispose que « les fonctionnaires ayant vocation aux mêmes emplois, portant la même dénomination, appartenant à la même hiérarchie d'une même spécialité et d'un même secteur d'activités, et soumis au même statut particulier, constituent un corps ». L'article 5 précise que les corps se subdivisent en grades qui, à leur tour, se décomposent en classes, puis en échelons. Le même article ajoute que « les corps sont regroupés par spécialités, elles-mêmes regroupées par secteur d'activités ». Quant à l'article 6 suivant, il consacre l'exclusivité du domaine de la constitution des corps de l'administration publique aux lois qui en « fixent les statuts particuliers ». Dans l'article 18 de la loi n°1/2005 du 4 février 2005, le législateur organise l'administration publique en 5 composantes : la fonction publique d'Etat, la fonction publique parlementaire, la fonction publique hospitalière, la fonction publique de l'éducation et la fonction publique locale. L'article 24 rappelle que « chacune des composantes de fonction publique visées à l'article 18 ci-dessus fait l'objet d'un statut particulier » ; et que « les dispositions relatives aux agents des organismes publics personnalisés sont [...] contenues dans les règlements intérieurs respectifs de ces organismes ».

Au total, en référence à la loi n° 12/96 du 28 février 2000 portant statuts particuliers des fonctionnaires du secteur diplomatie, et au recueil des textes législatifs et réglementaires en vigueur² ; non compte tenu des personnels des collectivités locales, organismes publics personnalisés, forces de défense et de sécurité, des administrations pénitentiaire et parlementaire, on dénombre aujourd'hui 11 statuts particuliers qui se décomposent en 217 corps professionnels. Le statut particulier apparaît comme la concrétisation juridique et institutionnelle

²Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique, 2013, Recueil de textes législatifs et réglementaires.

des devoirs et droits d'un ensemble de travailleurs reconnus légalement et socialement sous une même identité professionnelle : le corps professionnel. Autrement dit, un corps constitué d'un ou plusieurs métiers.

Notre analyse montre aussi qu'à ses origines, la définition du concept de *corps professionnel* au Gabon renvoie à deux fonctions principales. La première est caractérisée par la volonté des pouvoirs publics, de normer l'accès des citoyens aux profils de qualifications professionnelles qui correspondent à des droits catégoriels dont l'État assure le financement. C'est la fonction normative. La deuxième est caractérisée par la volonté d'ériger et de reproduire un système de motivations qui favorise efficacement et durablement l'évolution des carrières de travailleurs ainsi que leurs identités professionnelles. C'est la fonction d'intégration à la dynamique de mobilité professionnelle. Elle rend pérenne, pour les travailleurs et leurs organisations, la poursuite de leurs buts. Sous cet angle, l'article 107 de la loi n°1/2005 établit que « la carrière est l'ensemble des grades auxquels peut prétendre l'agent public et des garanties lui assurant la permanence de l'emploi ».

2. Politisation de la gestion des grèves et construction de l'image du Chef de l'État

Cette deuxième partie de l'étude met en lumière la recherche des opportunités de légitimation du pouvoir illégitime du Chef de l'État, figure emblématique du souverain moderne au Gabon. En effet, J. Tonda (2005, p. 91) définit ce *personnage-concept* ainsi : c'est « une puissance tactique [...] Notre idée est [qu'il plonge] le moi des sujets [dans les] séductions, fascinations et terreurs propres à la violence ou aux *tourments* de l'*imaginaire* des machines, des marchandises, de l'argent, des livres ou des écritures du marché capitaliste et chrétien ».

Le concept de *Souverain moderne* est construit à la fois, sur la base de faits vécus ainsi que sur des conceptions théoriques déjà opératoires. C'est ce croisement de sens qui justifie ici, la qualification de ce concept par les termes *personnage-concept*. Présentant un ouvrage dédié à la pensée de Tonda, N. B. Boundzanga et al. (2019, p. 10) disent que « Le *Souverain moderne*, c'est la forme générique du pouvoir en Afrique centrale structurant tant le champ politique que religieux ou économique ».

2.1 Construction de l'image du Chef de l'État par le biais de la constitution

La constitution attribue au président de la République, le rôle de cadrage de l'action de l'État. Le gouvernement exécute sa vision. Comme l'explique le titre II de la constitution (loi n° 3/91 du 26 mars 1991), contrairement au caractère essentiellement politique de la mission constitutionnelle du président, le caractère de la mission du gouvernement est fondamentalement technique. Par conséquent, le président de la République ne peut arbitrer les conflits du travail que lorsqu'il n'y a plus d'issue administrative. Pourtant, le constat empirique dévoile une distorsion. L'analyse des résultats de notre enquête révèle l'intervention prioritaire et récurrente du président de la République dans la gestion des grèves des fonctionnaires et assimilés.

Ainsi, à la lumière du titre II de la constitution et en ses articles 8 et 28 qui délimitent leurs champs respectifs de compétences, l'on constate une confusion de fait, entre le rôle du président de la République et celui du gouvernement. La logique normative de répartition des prérogatives au sein du pouvoir exécutif est parasitée par la substitution tendancielle du rôle de garant de la vision politique de l'État (le président) à celui d'exécutant de ladite vision (le gouvernement). Le contournement des lois au Gabon a déjà fait l'objet de certaines analyses. Parmi les plus récentes, on compte celles du juriste T. Ondo (2013) et du sociologue F. Matsiégui Mboula (2015).

2.2 Construction de l'image du Chef de l'État par l'action partisane

Cette pratique de légitimation est initiée à la fin des années 1980 puis intensifiée au lendemain de la conférence nationale par les partis politiques, associations et médias partisans du Chef de l'État, dans l'objectif de freiner le déclin de son autorité dans l'imaginaire social. Ces acteurs inculquent dans la conscience populaire, la croyance sociale selon laquelle, pour résoudre les conflits qui opposent les agents publics à l'Administration publique, les décisions politiques du Chef de l'État valent mieux que les négociations régulières avec les autorités de tutelle. Cette stratégie de gestion des crises dévalorise les capacités de travail des responsables administratifs et des sociétés parapubliques au profit de celle du Chef de l'État, individuellement considéré.

Interrogé à propos de la croissance du chômage par le bulletin d'informations de la Confédération Syndicale Gabonaise (COSYGA, *L'échos du travailleur*, 1987, 4^{ème} trimestre, page éditoriale), le Secrétaire Général du PDG déclarait :

les sociétés d'État, après l'apport initial versé par l'État en vue de créer une entreprise qui donnerait à son tour des emplois aux nationaux, comptent toujours sur la subvention annuelle de ce pauvre Etat alors qu'elles devraient voler de leurs propres ailes [...] Les dirigeants à travers leurs comportements [...] restent à ce jour, les premiers à avoir créé ce noyau de chômage.

Trois mois après, on note une initiative similaire d'inculcation idéologique, provenant de la COSYGA (*L'échos du travailleur*, 1988, 1er trimestre, p. 3) :

le pouvoir gouvernemental ou le pouvoir patronal ne sont pas à confondre avec le vrai pouvoir [...] Tout pouvoir vient de Dieu [...] La volonté populaire qui se manifeste pour une personne ici-bas constitue la concrétisation d'une décision déjà arrêtée par le Tout-Puissant.

On le voit, c'est l'image du Chef de l'État qui est exaltée. Son pouvoir est présenté comme une émanation de la volonté divine, comme un pouvoir supérieur à tout pouvoir issu de l'appareil d'État. On observe dans cette idée, « une violence de l'imaginaire », autrement dit un viol symbolique d'un principe idéologique fondamental de la souveraineté nationale, prescrite dans l'article 2 de la constitution de la République : « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». Ce principe de délégation du pouvoir du peuple à un mandant, est volontairement confondu ici avec la volonté partisane de réduire à l'infériorité et l'insignifiance, toute forme de pouvoir en comparaison au pouvoir personnel du Chef de l'État. Les populations sont emmenées à retenir que la résolution de leurs problèmes dépend des décisions du Chef de l'État, et non de celles qui proviendraient des autres responsables de l'appareil d'État.

La presse gouvernementale adopte la même posture. Une analyse publiée dans le journal *L'Union* (31 mars 2005, p.8) illustre cette réalité :

homme de foi et bâtisseur de génie, Omar Bongo a une obsession de grands desseins et de visions exaltantes [...] Aujourd'hui, mon propos a pour substrat "la méthode Bongo", ce dialogue direct avec le peuple [...] nous a déjà édifiés sur deux points : l'autorité du Président de la République reste intacte dans l'opinion, c'est un président populaire ; certains de ses collaborateurs ne peuvent se prévaloir d'une telle côte de popularité ; il leur est reproché de s'être discrédités en adoptant une attitude qui jure avec les valeurs fondamentales que le Chef de l'État a toujours préconisées [...] Le laxisme, la démission devant les responsabilités, la gestion suicidaire de la chose publique, qui sont autant de maux qui précipitent la chute des empires sont leur lot quotidien. Excédée par tant d'abus, la population est descendue dans la rue [...] Dieu merci, les risques d'explosion sociale ont été évités de justesse. Grâce à Omar Bongo [...] sous d'autres cieux on aurait craint une dérive autoritaire.

En définitive, la construction du rayonnement personnel du Chef de l'État se réalise sur l'autel du sacrifice de tout individu, groupe d'individus ou toute autorité institutionnelle, susceptibles d'être dotés d'une "capacité concurrente" pouvant permettre la résolution des problèmes posés par les travailleurs du secteur public et parapublic.

3. Instrumentalisation de l'action de légitimation de l'image du Chef de l'État

Qu'en est-il de la technique de recherche des voies de sortie de la précarité sociale et professionnelle chez les travailleurs gabonais du secteur public et parapublic ?

3.1 L'appel volontaire des syndicats à l'intervention du Chef de l'État

Le recours à l'arbitrage du Chef de l'État ne s'explique pas uniquement par le biais des lois et de l'action partisane. Les syndicats contestataires le sollicitent aussi pour résoudre leurs problèmes, marginalisant à leur tour leurs autorités administratives de tutelle. Parfois, les syndicats « demandaient les têtes de leurs patrons au Premier Ministre ou directement au Président », témoigne un ancien membre du gouvernement³. Un autre affirme que « plusieurs ministres, même d'autres hauts responsables de grandes sociétés, ont été victimes de la colère des syndicats [...] Ils n'hésitaient pas à demander au Chef de l'État de les démettre de leurs fonctions. Et le Président aimait jouer à ce jeu »⁴. Un autre⁵ encore dit : « ah ! Voici un exemple clair ! Vous enseignez à l'université non ? Vous savez que (tel) était ministre ? » Notre réponse est affirmative. Il continue :

mais ce que vous ne savez peut-être pas, puisque ce n'était pas votre époque, c'est que ce sont vos collègues aînés du syndicat qui avaient utilisé leurs relations au palais pour rencontrer le grand chef. Et ils avaient réussi. Lorsqu'il les avait reçus, l'une des choses qu'ils avaient demandées, en dehors de l'amélioration de vos conditions de vie et de travail, était le départ de leur collègue. On avait su que le patron leur avait répondu sagement : laissez-moi aussi observer un peu. Mais ça n'avait pas duré. Le climat s'était vite détérioré entre ce ministre et ses collègues universitaires. Quelque temps après, il était sorti du gouvernement [...] Nous, on savait d'où ça venait [...] De toute façon, cette demande arrangeait le grand chef. Il aimait humilier les longs crayons.

Ainsi, en cherchant volontairement à se rapprocher d'un président qu'ils contestent, pour trouver des solutions à leurs problèmes, les syndicats, en détresse professionnelle et sociale, sont en quête d'un compromis au moins tacite. Ce paradoxe s'explique d'une part, par les rapports d'interaction entre l'individu et son environnement. Ces rapports sont autant structurés par le sens des objectifs que chaque acteur se fixe que par l'apport qu'il peut attendre de l'autre dans la réalisation de ces objectifs. D'autre part, l'autre explication se réfère aux effets d'éblouissements dont nous puisons le sens sociologique chez Tonda. Le concept d'« éblouissements » permet de comprendre le mode de résistance des agents de l'État. Dans cet environnement sous hégémonie du régime politique rejeté, les travailleurs continuent de faire progresser leur condition professionnelle et sociale. Pour les syndicats, l'idée d'obtenir des statuts est perçue comme la clé pour échapper à leur précarisation. Les statuts particuliers agissent donc comme des éblouissements qui emmènent les travailleurs à les percevoir comme des opportunités d'accès à une meilleure existence. Ce n'est qu'une vue de l'esprit. En effet, derrière cette croyance sociale diffusée par l'imaginaire politique de l'Etat, se cache une stratégie de reproduction d'une domination compatible avec un système de contrôle social fondé, entre autres, sur la production et l'instrumentalisation de la précarité sociale. La comparaison de Y. Aléka Ilougou (2019, pp. 60-61) entre l'allégorie de la caverne (Platon) et la théorie des éblouissements (Tonda) contribue à mieux restituer la portée pratique de ce concept : « là où Platon voit l'élévation de l'âme vers les splendides régions de la connaissance, Joseph Tonda [reconstitue] à travers les éblouissements [la rationalité de] l'obscurantisme idéologique ». En d'autres termes, les éblouissements « tondaldiens » déforment la réalité. La conception platonicienne de la

³ Premier entretien avec l'ancien Ministre X, le 10 mars 2018.

⁴ Deuxième entretien avec l'ancien Ministre Z, le 15 avril 2018.

⁵ Deuxième entretien avec l'ancien Ministre Y, le 28 mars 2018.

métaphore de la lumière est que cette dernière conduit l'homme vers la vérité. Dans un entretien avec A. Bocandé (2019, p.142), il explique lui-même que les éblouissements sont « synonyme[s] de fascination, d'émerveillement, de séduction, de subjugation, de transport ». Ici, nous expliquons que les syndicats ont fini par les utiliser comme sortes de rampes sociales d'accès à la satisfaction de leurs attentes.

À travers l'instrumentalisation réciproque des crises politiques, nous mettons en évidence le retournement de certains effets de la domination unidirectionnelle. En effet, il se produit une inversion, non pas des rapports de domination, mais des rapports de dépendance. Les travailleurs sous domination sont dépendants du Chef de l'État pour l'obtention de leurs statuts particuliers. Inversement, le président de la République dépend de la participation des travailleurs dominés à sa stratégie de conquête de légitimité. Dans cette réflexion, nous qualifions cette logique de convergence des intérêts par les termes logiques des attentes liées. Par conséquent, cette étude montre comment la domination, en Afrique postcoloniale, produit deux types d'effets: les effets de la domination verticale qui induisent la soumission de l'assujéti au pouvoir politique, et les effets de la domination horizontale qui rendent possible des stratégies comme la négociation avec un chef d'État illégitime.

3.2 Approche épistémologique des facteurs de la résistance des syndicats à la domination du pouvoir politique : le couple "quête de légitimité du chef de l'État et appels à l'intervention du chef de l'État"

Les agents de l'État ont développé une dynamique de résistance pour se protéger contre l'arbitraire du pouvoir politique. Ici, on montre que cette dynamique est le résultat du décryptage généré par le croisement épistémologique de deux logiques apparemment contradictoires. La logique d'origine externe aux buts des travailleurs, qui est l'action de construction d'une image positive du Chef de l'État ; puis celle qui est interne aux buts poursuivis par les travailleurs : l'institutionnalisation de leurs corps professionnels. Leur croisement donne sens à la combinaison du paradigme interactionniste et de la théorie des éblouissements.

Avec la théorie des éblouissements, nous réalisons une plongée épistémologique au cœur du paradigme interactionniste. La référence aux éblouissements réhabilite ce qu'ici, la théorie interactionniste abandonne à la marge de son analyse : le déterminisme, même relatif, des structures sociales. Il est marquant chez les agents de l'État et leurs organisations syndicales, lorsqu'ils choisissent de solliciter l'intervention du président de la République. Ils le font, parce qu'ils ont conscience du poids de son influence sur le fonctionnement de l'appareil administratif public. Au Gabon, le système de l'État, c'est l'*État-parti-unique*. Or, l'un des postulats de départ de l'interactionnisme, c'est de minimiser le poids des structures sociales sur l'action des acteurs. À ce sujet, voici un exemple critique de « l'éviction du concept de domination » chez C. Gautier (2011, p. 33) :

les raisons de l'éviction du concept de domination dans les sociologies dites "de la critique" ou dans les sociologies relevant du paradigme de "l'individualisme méthodologique" engagent [...] une manière de représenter le monde social qu'il s'agit de décrire. Ce n'est pas là un geste anodin [...] il réoriente tout le travail du sociologue et le conduit à rendre illisible un certain type de problème que, précisément, la domination comme catégorie du discours critique permettait de circonscrire [...] C'est tout un pan de l'expérience ordinaire des relations sociales qui se trouve ignoré par le fait de cette éviction.

Ainsi, "quête de légitimité du chef de l'État" et "invitation du chef de l'État à instruire la formation de corps professionnels" peuvent d'emblée apparaître comme incompatibles. Dans le contexte gabonais, le paradigme interactionniste ne permet pas de déceler le poids de la contrainte relative à la configuration du système de la domination politique, élargie à la domination de l'Administration publique, la domination économique, la domination idéologique ainsi qu'au contrôle des imaginaires sociaux des individus et des populations. Or, c'est ce que

permet la théorie des éblouissements. Elle montre que les actions des individus et groupes sociaux sont d'abord orientés par les valeurs qui circulent dans les structures sociales de la domination politique : ici, l'État et le parti qui forment le système du pouvoir et dont l'incarnation est le chef de l'État.

Enfin, nous soulignons que « la politique de la main tendue » a été l'une des techniques d'approche des forces politiques et sociales contestataires du régime (A. Augé, 2005). C'est le même constat au Cameroun (J.-F. Bayart, 1989) où « la politique du ventre », figure de la corruption est autant utile aux nécessités de l'accumulation de richesses par la minorité dirigeante qu'aux nécessités de survie des populations socialement exclues. Tendre la main, pour notre lecture, relève d'une pratique de neutralisation de forces politiques et syndicales contestataires. Les luttes syndicales qui revendiquent la reconnaissance légale des corps professionnels, sont déclenchées aux moments où le pouvoir fait face aux contestations de sa gouvernance. C'est encore là, une caractéristique du marché politique gabonais dont nous analysons la rationalité à travers le rapport des dons politiques au contrôle social des populations au Gabon (A. Moudjégou Moussavou, 2021).

Conclusion

Finalelement, cette analyse montre la corrélation entre deux processus sociaux postcoloniaux au Gabon. Il y a la construction de la légitimité du pouvoir politique d'un homme : le président Omar Bongo Ondimba. L'objectif est de le surélever au rang dominant de « Léviathan » de l'action de l'État. Un autre processus s'observe : l'institutionnalisation des corps de métiers dans la fonction publique. Après une reconnaissance légale et mécanique des corps professionnels consécutivement à l'indépendance, ce sont les premières mobilisations contre le monopartisme qui offrent aux agents de l'État, les opportunités de faire instituer 183 des 217 corps professionnels recensés dans le cadre de notre étude. Au total, 84,33% des corps recensés sont reconnus légalement sous la pression du premier mouvement populaire contre le régime politique créé par un président contesté et en quête permanente de légitimité politique.

Sous les prismes de l'interactionnisme et de la théorie des éblouissements, notre analyse explique cette compatibilité paradoxale entre deux logiques qui s'opposent à travers de multiples formes de mobilisation populaire contre le régime politique. Ainsi, on peut globalement retenir ce qui suit. Bien que ces deux parties ne partagent pas un sens commun du devoir d'encadrement des conditions de travail et de vie des fonctionnaires, elles essaient de tirer le meilleur profit des contextes de crises. Elles instrumentalisent réciproquement les moments critiques, pour obtenir des satisfactions précises. Mais la question de fond n'est pas réglée. Celle de sortir du totalitarisme des pouvoirs politiques en Afrique postcoloniale

Références bibliographiques

- ALEKA ILOUGOU Yannick, 2019, « L'architecture verbale de la maladie du sida : de violents éblouissements en postcolonie », BOUNDZANGA Noël B. et al. (dir.), Joseph Tonda. Entre imaginaires et connaissance, Paris, l'Harmattan (Coll. « Colloques et Rencontres »), pp. 57-67.
- ALTER Norbert (dir.), 2012, Sociologie du monde du travail, 2ème édition, Paris, PUF (Coll. « Quadrige »), 368 p.
- ATENGA Thomas, 2003, « Gabon : apprendre à vivre sans pétrole », in Politique africaine, n° 92, Paris, Karthala, pp. 117-128.
- BAYART Jean-François, 1989, L'Etat en Afrique. La politique du ventre, Paris, Fayard (Coll. « L'espace politique »), 439 p.

- BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, 2018, *La construction sociale de la réalité*, Paris, A. Colin (Coll. « Individu et société »), 342 p.
- BOCANDE Anne (Entretien avec Joseph Tonda), 2019, « L'éblouissement serait le stade suprême de la société du spectacle », in *Sociologie et sociétés africaines*, n°1, Madrid, Vivelibro, pp.141-162.
- BOUNDZANGA Noël Bertrand et al. (dir.), 2019, *Joseph Tonda. Entre imaginaires et connaissance*, Paris, l'Harmattan (Coll. « Colloques et Rencontres »), 264 p.
- CHAMPY Florent, 2012, « La spécificité des pratiques et des savoirs professionnels », in CHAMPY Florent (dir.), *La sociologie des professions*, Paris, PUF (Coll. « Quadrige »), pp. 35-94.
- CLAUZEL Jean (dir.), 2003, *La France d'Outre-mer (1930-1960) – Témoignages d'administrateurs et de magistrats*, Paris, Karthala, 878 p.
- COSYGA, décembre 1987/4ème T, *Bulletin trimestriel d'informations, L'échos du travailleur*, n° 25.
- COSYGA, mars 1988/1er T, *Bulletin trimestriel d'informations, L'échos du travailleur*, n° 26.
- DUBAR Claude, TRIPIER Pierre, 1998, *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin (Coll. « U », série sociologie), 256 p.
- MATSIEGUI MBOULA Fortuné, 2015, *Citoyenneté ambiguë au Gabon*, Paris, Publibook, 120 p.
- NGOYO MOUSSAVOU, *L'Union*, quotidien gouvernemental gabonais d'informations, n° 15, jeudi 31 mars 2005, p. 8.
- ONDO Télésphore, 2013, *Plaidoyer pour un nouveau régime politique au Gabon*, Paris, Publibook (Coll. « Sciences Humaines et Sociales »), 196 p.
- TONDA Joseph, 2005, *Le souverain moderne – Le corps du pouvoir en Afrique centrale (Congo, Gabon)*, Paris, Karthala, 297 p.
- TONDA Joseph, 2015, *L'impérialisme postcolonial – Critique de la société des éblouissements*, Paris, Karthala (Coll. « Les Afriques ».), 264 p.

Références webographiques

- AUGE Axel Eric, 2005, « Jeunes, jeunesse et intégration des élites politiques au Gabon. La place des trajectoires sociales individuelles », in *Afrique contemporaine*, [En ligne], vol. 213, n°1, 2005, pp. 197-215, mis en ligne le 1er octobre 2005, consulté le 17 juillet 2020, URL : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaineI-2005-I-page-197.htm>
- GAUTIER Claude, 2011, « La domination en sociologie n'est-elle qu'une fiction ? », in *Actuel Marx*, [En ligne], vol. 49, n°1, 2011, pp. 32-45, mis en ligne le 19 mai 2011, consulté le 18 novembre 2021, URL : <https://www.cairn.info/revue-actuel-marx-2011-1-page-32.htm>
- MOUDJEGOU MOUSSAVOU Aimé, 2022, « Dons politiques et contrôle social – Le marché politique gabonais et le contrôle des populations en temps de coronavirus », in *Réalités gabonaises. Culture, Société & Politique, Revue Oudjat En Ligne*, Vol. 1, n° 5, janvier 2022, mis en ligne le 9 février 2022, consulté le 18 mars 2022, URL : <https://editionsoudjatenligne.org>
- VEZINAT Nadège, 2010, « Une nouvelle étape dans la sociologie des professions en France. Bilan critique autour des ouvrages de Didier Demazière, Charles Gadéa (2009) et Florent Champy (2009) », in *Sociologie*, [En ligne], vol. 1, n°3, 2010, pp. 413-420, mis en ligne le 22 octobre 2010, consulté le 20 juillet 2020, URL : <https://www.cairn.info/revue-sociologie-2010-3-page-413.htm>